



Municipalité de Saint-Norbert séance extraordinaire du 13 mai 2013

*Municipalité
de St-Norbert*

Sont présents: M. André Dauphin, maire
Mme Louise Lépine, conseillère
Mme Jacynthe Leduc, conseillère
Mme Lise L'Heureux, conseillère
MM Claude Thouin, conseiller
Guy Paradis, conseiller
Jocelyn Denis, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

Monsieur le maire André Dauphin et toutes les conseillères mesdames Jacynthe Leduc, Louise Lépine et Lise L'Heureux et tous les conseillers messieurs Claude Thouin, Guy Paradis et Jocelyn Denis ont reçu l'avis spécial en mains propre le 29 avril dernier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par un moment de réflexion, suggéré par le maire monsieur André Dauphin. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Protocole d'entente Fabrique-Municipalité.
3. Asphaltage de la cour de l'église.
4. Clôture et levée de la séance.

2.- PROTOCOLE D'ENTENTE FABRIQUE-MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE cette séance extraordinaire s'est tenue en présence des deux parties impliquées : la fabrique de la paroisse de Saint-Norbert : madame Lucie Poulette, Messieurs Marcel Lambert, Normand Coulombe, Richard Dauphin, Maurice Bédard, Yvon Galarneau et la corporation municipale de Saint-Norbert : monsieur le maire, les trois conseillères, les trois conseillers et madame la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Norbert soumet un protocole d'entente pour l'acquisition de l'église, ses dépendances et le cimetière;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente satisfait les deux parties : la Fabrique de la paroisse de Saint-Norbert et la Corporation municipale de Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat notarié concernant ladite acquisition pour la somme symbolique de un dollar;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole sera soumis à l'évêché, à Monseigneur Gilles Lussier par les deux parties, dans le mois de mai 2013 pour finalité;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'acquisition de l'église, ses dépendances et le cimetière serait préparé par le notaire Richard Doucet;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Norbert représentée par son maire et la directrice générale, autorise la signature du protocole d'entente des deux parties : la Fabrique de la paroisse de Saint-Norbert et la Corporation municipale de Saint-Norbert pour l'acquisition de l'église, ses dépendances et le cimetière.

3.- ASPHALTAGE DE LA COUR DE L'ÉGLISE

Ce point de l'ordre du jour est reporté au mois d'août 2013 pour permettre à la Fabrique de la paroisse de Saint-Norbert de terminer les travaux actuels, à l'église.

4.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 46.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma grade 1,

André Dauphin, maire